

**Etude de Me PAOLETTI  
OFFICE NOTARIAL DE ROGLIANO  
Commune de ROGLIANO**

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Date de L'acte : 27 janvier 2025**

Suivant acte reçu par Me Christophe RAMAZZOTTI Notaire à ROGLIANO (Haute-Corse)

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

- Identité du Requérent

Madame Monique **BERLINGERI**, retraitée, demeurant à LURI (20228) hameau d'Orenola.

Née à BASTIA (20200) le 13 mai 1945.

Divorcée de Monsieur Pascal **TOTARO** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de BASTIA (20200) le 7 décembre 2012, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

- Désignation des Biens

Dans un ensemble immobilier situé à LURI (HAUTE-CORSE) 20228 Lieudit RENOLA SOTTANA - parcelle C n° 109 :

une maison à usage d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et sous-sol

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	109	5 RTE STRADA DI U CENTURIO	00 ha 00 a 56 ca

**Désignation des BIENS :**

**Lot numéro trois (3) :**

Une cave au sous-sol.

Et les tantièmes indéterminés de la propriété du sol et des parties communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Adresse mail de l'étude : [julie-anne.paoletti@notaires.fr](mailto:julie-anne.paoletti@notaires.fr)  
ramazzotti@notaires.fr